Motion d'ajournement

S'ils avaient transporté le sable quelque 300 verges plus loin dans les terres, il aurait pu être très utile plus tard.

C'est ce qu'on est censé appeler une commission portuaire intelligente qui ne consulte personne. Il est temps que ses membres soient élus et qu'ils soient responsables devant le public si on veut arriver à faire quelque chose avec le Fraser.

Le comble, c'est qu'un responsable ait assuré aux pêcheurs que le chenal était dragué suffisamment et qu'il partait. La drague n'avait fait que 400 pieds, puis elle s'était échouée et était restée là trois heures et demie jusqu'à ce que la marée la remette à flot.

Ceci montre encore une fois la stupidité de cette commission.

Edgar A Birch

Monsieur l'Orateur, je suis retourné au chenal la semaine dernière et j'y ai emmené cinq députés pour leur montrer à quoi devrait ressembler la région. Elle devrait avoir de meilleurs docks. Les sociétés ont dit aux pêcheurs qu'ils pouvaient utiliser les installations gratuitement. Pourtant, ils doivent donner parfois 5 ou 10 p. 100 de leurs primes par an pour utiliser les docks. Cela peut représenter beaucoup plus que ce que leurs concurrents américains payent. Ceux-ci ont accès à de splendides installations portuaires et, pour \$200 ou \$300 par an, ils peuvent y laisser leurs bateaux.

Le gouvernement actuel dépense cette année plus de 100 millions de dollars pour les ports de Colombie-Britannique et ne s'occupe pourtant pas de Ladner ou des canaux ou des petits ports de pêche de la région. Nous voulons savoir pourquoi. Les pêcheurs de la région veulent savoir pourquoi, car ces ports constituent l'élément essentiel de l'économie. Nous exigeons que l'on prenne des mesures en ce qui concerne les canaux et les docks de cette région.

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, le député a posé cette question à plusieurs occasions. Ce soir il a soulevé certaines autres questions. J'espère donc pouvoir porter ces dernières à l'attention du ministre pour qu'il donne au député les réponses appropriées. Ce soir, il a parlé des installations portuaires en général etc. Cette question est beaucoup plus vaste que celle qu'il avait d'abord posée.

M. Reynolds: Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour un rappel au Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre: Au cours de ces délibérations particulières, on ne peut faire de rappel au Règlement. Les députés ont un temps limité pour poser des questions et le ministre ou son représentant a trois minutes pour y répondre.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): La question qui avait été posée, si je me souviens bien, portait sur le dragage du port de Ladner. Je peux noter brièvement la chose suivante. On m'a informé que le dragage à Ladner (C.-B.) a été effectué par les dragues du ministère entre le 16 avril et le 3 mai 1973. Le dragage n'a été pratiqué que

dans le chenal de navigation. Il devait permettre d'obtenir une profondeur de 12 pieds dans un chenal de 150 pieds de large. La drague a déversé les déblais dans une zone désignée par les fonctionnaires. On m'a dit également que le chenal dragué est considéré comme satisfaisant pour les navires de pêche de cette région.

M. Reynolds: Comment la drague s'est-elle enlisée?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, avec votre indulgence et le consentement de la Chambre, j'aimerais informer les députés des ententes qui ont été envisagées et conclues entre les leaders de la Chambre en ce qui concerne la discussion de la motion sur les langues officielles. Je pense que nous pouvons convenir que le débat sur l'amendement à l'étude, proposé par le chef de l'opposition, devrait se terminer demain soir, et que le vote sur cet amendement devrait avoir lieu comme première initiative gouvernementale mercredi. Le Crédit social pourrait alors proposer son amendement, et le vote sur cette question et sur la motion principale aurait lieu à 6 heures moins quart, mercredi. Je suis tenté d'aller plus loin et de demander à la Chambre de donner son accord, mais nous devrions sans doute attendre à demain pour cela.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, cela nous agrée. Nous rendrons cela officiel demain. Nous espérons que la Chambre prendra note de cette déclaration ce soir. Elle relève de l'article 40(4) du Règlement, en vertu duquel le président du Conseil privé, moi-même, et les autres leaders profitons du temps consacré aux questions et aux réponses concernant les travaux de la Chambre. Nous souhaitons vivement que l'on informe la Chambre de la procédure convenue, afin que les députés puissent se préparer en conséquence.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous approuvons ce qui a été dit et nous sommes disposés à rendre la chose officielle demain.

• (2230)

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, nous sommes d'accord sur ce que l'honorable président du Conseil privé (M. MacEachen) vient de dire parce que, au cours des discussions que nous avons eues ensemble, ce dernier a dit que nous aurions le temps de faire entendre quatre députés de notre parti, ce que nous acceptons avec plaisir.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je comprends la bonne volonté et l'état d'esprit des leaders des divers partis. Le président du Conseil privé a laissé entendre qu'il serait peut-être difficile de le faire au moment de l'ajournement, alors que de nombreux députés sont partis et qu'il n'y aurait peut-être pas quorum à la Chambre. Il serait justifié, je crois, que la Chambre confirme cette décision demain à la première occasion.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 31.)